



SCHENGEN C VISA – POUR DES RAISONS SPORTIVES et CULTURELLES / COURT SEJOUR

Traitement de la demande de visa

- Prenez rendez-vous en ligne sur le site web suivant : <https://visa.vfsglobal.com/sen/fr/che>
- Le paiement peut être effectué par terminal de paiement, virement bancaire ou code QR (en XOF) lors du rendez-vous. Veuillez vérifier le montant exact des frais de visa sur le site web de VFS <https://visa.vfsglobal.com/sen/fr/che> avant votre rendez-vous.
- Le traitement d'une demande de visa Schengen prend au moins 15 jours à compter de la réception de la demande par l'ambassade (aucune procédure accélérée n'est disponible).
- Les demandeurs doivent se présenter en personne au centre de demande de visa VFS Suisse à la date prévue pour leur rendez-vous
- Tous les documents doivent être remis au format A4.
- Le formulaire de demande de visa pour les mineurs doit être signé par les parents ou le tuteur légal (si les parents ne sont pas disponibles). Présence obligatoire des parents le jour du dépôt de la demande avec le mineur
- Conformément à l'article 25 bis du Code des visas (coopération en matière de réadmission des migrants en situation irrégulière) et sur la base d'un rapport de la Commission européenne, les États membres de l'espace Schengen doivent adopter à titre temporaire une décision d'exécution concernant la Gambie. Cela signifie que la durée de traitement du dossier est d'au moins 45 jours pour les citoyens et citoyennes gambiens.

Critères d'admissibilité

Remarque : si les critères d'admissibilité énoncés ci-dessous ne sont pas pleinement remplis, votre demande de visa sera jugée irrecevable. Dans ce cas, l'ambassade de Suisse, conformément à l'article 9, paragraphe 3, du Code des visas :

- Rendre votre formulaire de demande de visa ainsi que tous les documents que vous avez fournis.
- Détruire toutes les données biométriques recueillies au cours de la procédure de demande.
- Vous rembourser les frais de visa.
- Interrompre l'examen de votre demande.

		✓	✗
1.	Période de dépôt des demandes de visa Les demandes de visa doivent être déposées au plus tard six mois avant le début de la visite prévue, ou neuf mois au plus tard pour les marins dans l'exercice de leurs fonctions, et, en règle générale, au plus tard 15 jours civils avant le début de la visite prévue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Formulaire de demande de visa dûment rempli et signé https://www.sem.admin.ch/sem/en/home/themen/einreise/visumantragsformular.html Si le demandeur est mineur (âgé de moins de 18 ans), ses deux parents doivent signer le formulaire et joindre une copie de leur passeport. Si l'un des parents n'est pas en mesure de signer le formulaire, il doit fournir une lettre de consentement accompagnée d'une copie de son passeport.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Document de voyage <ul style="list-style-type: none"> • Sa durée de validité doit s'étendre au moins trois (3) mois au-delà de la date prévue de départ du territoire des États membres ou, en cas de séjours multiples, au-delà de la dernière date prévue de départ du territoire des États membres. Toutefois, en cas d'urgence justifiée, il est possible de déroger à cette obligation. • Il doit comporter au moins deux pages vides. • Il doit avoir été délivré au cours des dix dernières années. <i>Veuillez noter que pendant le délai de traitement, il n'est pas possible de retirer son passeport.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	Copies de tous les visas Schengen, britanniques, américains et canadiens.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



5.	Photo <ul style="list-style-type: none"> • Une photo récente (prise au cours des six derniers mois) ICAO-compliant photo. • Couvre-chefs : voir les directives. • <u>Uniquement</u> sur fond blanc, en couleur, sans ombres. • Dimensions : 35mm x 45mm (dimensions standard ICAO). 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	Données biométriques (empreintes digitales) <ul style="list-style-type: none"> • Les données biométriques doivent être recueillies pour les voyageurs qui voyagent pour la première fois ou pour ceux dont les données biométriques ont été recueillies il y a plus de 59 mois. • Les voyageurs disposant de données biométriques valides (enregistrées il y a moins de 59 mois) sont dispensés de se présenter en personne pour déposer leur demande. Un représentant peut être désigné s'il est dûment mandaté. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.	Paiement des frais de visa <ul style="list-style-type: none"> • Pour les adultes : Euro 90.00 • Pour les enfants de 6 à 12 ans : Euro 45.00 • Pour les enfants de moins de 6 ans : gratuit. <p><i>Pour connaître le montant en monnaie locale, veuillez consulter la rubrique « Foire aux questions » du site web de VFS. En cas de refus ou de retrait de la demande, les frais ne sont pas remboursés.</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.	Langue Tous les documents doivent être rédigés dans une langue officielle de la Suisse ou en anglais.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Documents justificatifs requis pour toutes les catégories de demandeurs

		✓	✗	n/a
9.	Preuve des moyens d'existence personnels Preuve vérifiable de moyens de subsistance suffisants pour la durée du séjour envisagé : <ul style="list-style-type: none"> • Les 3 derniers bulletins de salaire • Une carte de crédit bancaire internationale en cours de validité, accompagnée de relevés bancaires • Original des extraits bancaires pour les 3 derniers mois ; ou Un formulaire attestant du financement et/ou de l'hébergement. <p>Si l'artiste à temps partiel et travailleur indépendant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de présentation (précisant qui prendra en charge l'intégralité des frais du voyage) ; extrait du registre de commerce de la société, original (qui sera restitués) et photocopie ; relevés bancaires de la société et relevés bancaires personnels des trois derniers mois, tamponnés et signés par la banque. <p>Si vous n'êtes pas athlète ou artiste à temps plein et que vous avez un emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de présentation de l'employeur précisant la date de prise de fonction, le salaire annuel, la durée des congés accordés, la date de reprise du travail et indiquant qui prendra en charge l'intégralité des frais du voyage ; fiches de paie des trois derniers mois ; relevé bancaire personnel des trois derniers mois, faisant apparaître les montants des fiches de paie, visé et signé par la banque. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.	Lettre de présentation du club sportif / de l'institution au Sénégal <ul style="list-style-type: none"> • En précisant le montant et la fréquence des rémunérations, l'objet et la durée du séjour à l'étranger, la date de début de l'emploi et le salaire annuel (le cas échéant), et en indiquant qui prendra en charge l'ensemble des frais. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	Lettre de la Fédération nationale <ul style="list-style-type: none"> • Confirmer que le club sportif est membre officiel de la ligue nationale du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, du Mali, de la Mauritanie ou du Cap-Vert ; préciser le montant et la fréquence des rémunérations, l'objet et la durée du séjour à l'étranger, la date de début de l'emploi et le salaire annuel (le cas échéant), en indiquant qui prendra en charge l'intégralité des frais du voyage. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



12	<p>Lettre d'invitation en provenance de Suisse</p> <ul style="list-style-type: none"> Doit comporter : le nom, le prénom et la date de naissance de chaque personne invitée, l'objet et la durée exacte de l'essai, ainsi que la nature de l'événement, en précisant clairement qui prendra en charge l'intégralité des frais de voyage. L'organisme d'accueil en Suisse (club sportif ou partenaire culturel) doit en outre envoyer la lettre d'invitation par e-mail à l'adresse suivante : dakar.visa@eda.admin.ch, au format PDF, dûment signée et datée. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13.	<p>Permis de séjour Pour les résidents étrangers résidents : présentation d'un permis de séjour délivré par le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie ou le Cap-Vert.</p> <ul style="list-style-type: none"> Ce titre doit être valable encore 3 (trois) mois après la date prévue de départ du territoire des États membres. States. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14.	<p>Itinéraire de voyage:</p> <ul style="list-style-type: none"> Itinéraire complet du voyage. Réservation du billet d'avion aller-retour. Informations relatives aux vols d'arrivée et de départ et, le cas échéant, dates de voyage vers d'autres pays de l'espace Schengen. N'achetez pas les billets avant d'avoir obtenu le visa. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15.	<p>Assurance voyage L'assurance doit être valable sur l'ensemble du territoire des États membres de l'espace Schengen et couvrir toute la durée du séjour dans l'espace Schengen. La couverture des frais médicaux et d'hospitalisation doit être d'au moins 30 000 euros et doit couvrir le rapatriement en cas d'urgence ou pour des raisons médicales. Les assurances liées aux cartes de crédit ne sont pas acceptées.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16.	<p>Mineur</p> <ul style="list-style-type: none"> Autorisation de sortie du territoire signée par les parents et légalisée par le commissariat de police accompagnée d'une copie de leur carte d'identité également légalisée par le commissariat de police. Copie littérale de l'acte de naissance. Certificat de la (pré)inscription scolaire couvrant la période du séjour prévu. Original des extraits bancaires des parents pour les 3 derniers mois et/ou carte de crédit bancaire. <p>Indication de la profession des parents et pièces justificatives sur leurs revenus.</p>			
17.	<p>Minor traveling alone or only with one parent Original consent of parental authority or legal guardian either signed in front of a visa officer or duly legalised and copies of parents' or legal guardian's passport.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Documents justificatifs supplémentaires requis

		✓	*	n/a
18.	<p>Hébergement</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservations d'hôtel pour toute la durée de votre séjour dans l'espace Schengen. Justificatif de location ou de propriété d'un bien immobilier dans l'État membre de destination. <p>Remarque : si le visa vous est accordé, il se peut qu'on vous demande de fournir une réservation d'hôtel.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19.	<p>Personnel de maison: Household employees:</p> <ul style="list-style-type: none"> Lettre de l'employeur / du parrain. Cette lettre doit contenir les informations suivantes concernant le demandeur de visa : le parrain/le foyer, le poste occupé, la date d'entrée en fonction et la date du congé approuvé. Si le demandeur accompagne la famille du parrain, la lettre doit également mentionner les membres de la famille et la durée de leur congé. 			



On m'a conseillé de fournir les documents susmentionnés, mais j'ai l'intention de déposer ma demande sans les documents cochés sur la liste de contrôle. Je comprends que le fait de ne pas fournir ces documents peut entraîner le rejet de ma demande

Nom du demandeur :

Nom de l'agent VFS :

Signature du demandeur :

Signature de l'agent VFS :

Remarque à l'attention des enfants et des conjoints de ressortissants suisses et de l'UE/AELE

Les points 9, 10, 11, 12 ne s'appliquent pas. Veuillez plutôt joindre les documents suivants : une copie d'un passeport suisse ou d'un passeport de l'UE/AELE en cours de validité (du conjoint ou du parent) et une preuve du lien de parenté (copie de l'acte de mariage ou de l'acte de naissance, légalisée par les autorités compétentes).

Informations importantes

Pour tous les types de visas Schengen, le délai de traitement est de 15 jours. Pendant ce délai, il n'est pas possible de retirer son passeport.

L'ambassade de Suisse se réserve expressément le droit

- Demander des informations complémentaires, des documents supplémentaires et/ou un entretien individuel.
- Vérifier le contenu et l'authenticité des documents présentés.
- Transmettre la demande à l'autorité fédérale suisse pour décision.
- Refuser un visa en cas de déclarations inexactes, fausses ou incomplètes, ou de documents falsifiés.

Passage de la frontière :

Les autorités frontalières sont tenues de vérifier si les conditions d'entrée du voyageur sont toujours remplies. Si les conditions d'entrée ne sont plus remplies ou si vous n'êtes pas en mesure de fournir les justificatifs nécessaires, l'entrée peut vous être refusée même si vous êtes en possession d'un visa valide. Il est donc vivement recommandé d'avoir sur vous des copies des documents que vous avez fournis lors de votre demande de visa.